

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 689

présenté par
Mme Charvier

à l'amendement n° 597 de Mme Calvez

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi qu'au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet au Hcéres d'être également destinataire du rapport des établissements sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.